



COMPTE RENDU DE REUNION

CONSEIL CITOYEN NARBONNE-PLAGE

Date : 29/01/25

Lieu : Mairie annexe – Narbonne-Plage

Participants :

Habitants :

- Mmes : COZERET, ATTAL, GONZALVEZ, HOULLE, TISHHAUSER
- Mrs : KUDLAK, DURRY-TEPA, BLANCHE, VIVET, HOUILLE, ODDO, FREY

Ville de Narbonne :

- Elue référente : Mme VITASSE
- Directrice station Narbonne-Plage : Mme ETERO
- Chargé de mission démocratie participative : M. MAMIS Alexis

Excusées :

- Madame DAUZATS (élue référente Conseil de quartier EST)

Ordre du jour :

1. Accueil des nouveaux membres
2. Approbation du dernier compte-rendu
3. Compte-rendu du séminaire des Conseils citoyens de 2024
4. Poursuite des différentes réunions des groupes de travail – dossier diagnostic d’usage
5. Procédure fiche action – dossier diagnostic d’usage
6. Etat d’avancement Appel à projets participatifs
7. Mesures de sécurités prises à la suite d’un signalement par la presse d’une recrudescence des cambriolages sur Narbonne-Plage
8. Etat d’avancement de la 2^{ème} tranche des travaux d’aménagement du port de Narbonne-Plage
9. Date de la prochaine réunion
10. Partage de la galette

Début de la réunion à 17h30, présidée par M. Kudlak, coordonnateur du Conseil citoyen.

1. Accueil des nouveaux membres :

Mme Martine Cozeret remplace Mme Florence Aubry, qui a démissionné du CC.

M. Pierre Durry Tepas remplace M. Foulché, qui a démissionné également.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 novembre :

Approuvé à l'unanimité.

3. Compte-rendu du séminaire des Conseils citoyens du 23 novembre 2024 :

M. Mamis rapporte qu'il y a eu 80% de retours positifs de la part des participants, qui ont notamment apprécié les présentations des responsables des différents services de Narbonne et du Grand Narbonne (mobilités, espaces verts, gestion des déchets, police municipale, etc). Des suggestions portant sur un temps d'échanges plus long avec les services présents ont toutefois été formulées.

4. Poursuite des différentes réunions des groupes de travail :

M.KUDLAK annonce que suite à une concertation qui s'est déroulée avec les différents rapporteurs des commissions de travail précédent notre réunion, chacun d'entre eux interviendra pour faire le point sur la situation des études et travaux en cours.

a) M. R Vivet, rapporteur du groupe Maillage des pistes cyclables

Il déplore les récents marquages au sol, inadéquats, effectués par les services techniques au niveau du Port Brossolette à l'intention des cyclistes.

M. Kudlak soulève une piste de travail nécessaire selon lui concernant la fluidité des échanges d'information entre les services de la mairie et le Conseil citoyen. Il prend l'exemple de l'itinéraire cyclable matérialisé entre octobre et novembre sur le quai Jean Bouteille et le pont entre Narbonne-Plage et Saint Pierre la Mer, qui selon les membres des Conseils citoyens, risque d'engendrer des conflits d'usage entre piétons et cyclistes devant le promontoire du port. Un document travaillé par les membres du Conseil citoyen présentait une autre alternative.

Réponse de la ville – Direction citoyenneté :

Le document travaillé par la commission « maillage des pistes cyclables » a été introduit en septembre 2024 et transmis lors du séminaire des Conseils citoyens en novembre 2024. Ce document fait l'objet, comme présenté lors de la réunion du Conseil citoyen de janvier, d'un travail de constitution d'un « dossier diagnostic d'usage » sur la thématique de la mobilité cyclable sur le périmètre de Narbonne-Plage, à partir du dossier transmis. Dans un souci de lisibilité et de cohérence de l'action globale des Conseils citoyens, ce sont ces DDU qui sont transmis aux services compétents. **Ces DDU visent avant tout à documenter l'expertise d'usage des Conseils citoyens dans l'objectif d'alimenter le travail des services de la ville.** Comme expliqué lors de la réunion, à partir de chacun des dossiers transmis par les membres des Conseils citoyens, par l'intermédiaire des fiches actions, un DDU correspondant est constitué.

Réponse de la ville – Direction Narbonne-Plage :

Madame Etero explique que ce marquage a été fait suite aux alertes transmises aux services compétents par la direction de Narbonne-Plage concernant la dangerosité de cette piste, **début 2024**. La mairie annexe n'a pas non plus été informée de la programmation de ce marquage quand bien même des observations similaires à celles du Conseil citoyen avaient été remontées par l'intermédiaire d'un agent de la mairie annexe, après rencontre sur site avec les services compétents du Grand Narbonne et de la Ville en début d'année.

Le processus ayant été engagé, avec les services techniques, les travaux décidés début 2024 ont vu le jour sans que les membres du Conseil citoyen et de la Mairie annexe en soit informé.

A ce titre, M.KUDLAK s'est permis de regretter qu'aucun contact n'ait été établi à ce jour entre le CC et les services de la ville pour assurer une meilleure coordination des actions en cours.

Réponse de la ville – Direction citoyenneté :

Monsieur Mamis précise que l'objectif des Conseils citoyens est avant tout de chercher à travailler en complémentarité avec les services de la Ville. Pour ce faire, il s'agit de renseigner les services à partir de l'expertise d'usage des membres du Conseil citoyen. Le diagnostic d'usage est précisément un outil visant à documenter cette expertise d'usage, afin que les services disposent d'un document sur lequel s'appuyer pour les projets en cours mais surtout futurs.

Monsieur Mamis souligne également que le dossier sur le maillage des pistes cyclables transmis en novembre 2024 permettra d'alimenter la constitution d'un dossier diagnostic d'usage sur la mobilité cyclable sur le secteur de Narbonne-Plage, comme présenté en réunion. L'important, afin de travailler à cette complémentarité avec les services, étant en premier lieu de faire ressortir l'existant, la manière dont il est pratiqué par les usagers, les défaillances qui peuvent s'en suivre et des éventuelles propositions d'amélioration.

Il souligne, à titre d'exemple, que les services, suite à l'envoi du DDU travaillé avec les membres du Conseil citoyen de Saint Jean et celui réalisé avec ceux du Conseil citoyen de Bourg et de Cité, ont souhaité échanger avec les Conseils citoyens sur le sujet.

b) M. Houille, rapporteur du groupe Tranquillité sur la route et sécurité :

Il s'interroge sur le fait que le plan de circulation de la station, qui sera mis en œuvre après la fin des travaux sur le front de mer, ne soit pas encore connu publiquement.

Réponse de la Ville – Direction Narbonne-Plage :

Le plan de la circulation n'est pas encore totalement défini.

Il rappelle également les problèmes signalés non encore résolus, tels que, les véhicules garés sur les trottoirs des deux côtés de la rue de Provence, la dangerosité des rues du Sublet, les stationnements anarchiques rue du Marbré et du Sabre Argentée, la ligne blanche inappropriée par rapport à la voie trop étroite au sortir de la place des Karantes pour s'engager sur l'avenue du Port.

Il remarque qu'il serait possible de réduire la limite de vitesse autorisée dans toute la station, à l'instar de ce qui se fait dans des autres stations.

Réponse de la Ville – Direction Narbonne-Plage :

Le cas de la ligne blanche au sortir de la place des Karantes, bien identifié lors de la réunion, a été pris en compte. Le cas rue Marbré et rue du Sabre Argenté a déjà donné lieu à une concertation avec les riverains. La proposition de mise en sens unique de M. HOUILLE a été étudiée dans ce cadre et a fait l'objet d'un vote démocratique qui a abouti sur le refus des riverains de la mise en sens unique.

Réponse de la ville – Direction Citoyenneté :

Des DDU sur ces différentes remontées seront constitués. Un temps est nécessaire à ce travail.

M. Kudlak affirme que l'existence du conseil citoyen est méconnue des citoyens de la station. Au nom du Conseil citoyen, il souligne l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'une attention spécifique

soit portée sur une communication en harmonie avec les services de la ville/ mairie pour remédier. Il souligne que les manifestations telles que la fête des voisins, inaugurations, et autres représenteraient des occasions propices à ces communications.

Réponse de la ville – Direction citoyenneté /Mairie Annexe:

Monsieur Mamis fait référence aux flyers des Conseils citoyens. Suite aux remarques faites sur la couleur des flyers, celle-ci sera modifiée.

Par ailleurs, il informe qu'un encart sera dédié mensuellement à la valorisation de l'action des Conseils citoyens dans le magazine Narbonne et Vous.

Les différentes remarques ont bien été prises en compte, la participation aux manifestations telles que « Ma rue en fête » pourra être valorisée notamment au travers de cet encart dans le Narbonne et vous.

Il faut également prendre en compte qu'une communication à l'échelle doit comprendre l'ensemble des 8 Conseils citoyens.

Réponse de la ville – Mairie Annexe :

La Mairie Annexe a mis en relation M. KUDLAK avec le correspondant local de l'Indépendant qui a également pu rédiger un article sur le CC de Narbonne-Plage

Pour ce faire connaître, le CC pourrait prendre en charge l'initiative de l'organisation d'un concours de la plus belle « maison fleurie », « plus belle décoration de Noël » par exemple.

D'autre part, sur les suggestions de Mme Houllé, et ce suite aux cambriolages observés dans Narbonne Plage. Le CC pourrait mettre en place un dispositif « Voisins vigilants et solidaires » suivant une organisation à convenir.

Réponse de la Ville – Tranquillité Publique /Mairie Annexe:

« Voisins vigilants » est une organisation privée. Dans certains cas les collectivités peuvent adhérer au dispositif, ce n'est pas encore le cas à Narbonne. Ce dispositif ne s'avèrera pas des plus efficaces s'il est piloté par la commune seule, il nécessite d'être porté en collaboration étroite avec les services de police ou, en l'occurrence, de gendarmerie pour ce qui est de Narbonne-Plage.

Dans le cas où des riverains souhaiteraient mettre en place ce dispositif, une application « voisins vigilants et solidaires » est téléchargeable, leur permettant, après inscription d'échanger entre eux. Il pourra alors être envisagé d'installer une signalisation « voisins vigilants et solidaires ». A noter que le logos « voisins vigilants et solidaires » est aux frais des particuliers. Une dizaine de voisinage a mis en place ce dispositif à Narbonne.

Pour que la Ville soit partenaire de ce dispositif privé, elle doit s'acquitter d'une cotisation annuelle de 25 000 € HT. Dans l'intervalle Mme VITASSE s'est également rapprochée du Major VALETTE et de la gendarmerie de Gruissan afin d'étudier ensemble ce qui peut être fait à l'instar de St-Pierre la Mer où une réunion d'information à ce sujet s'est tenue en début d'année.

Il existe par ailleurs un dispositif mis en place par la gendarmerie et le commissariat de surveillance de domiciles lors des départs en vacances. Pour cela il faut s'inscrire à la gendarmerie ou au commissariat, des agents pourront intégrer le domicile en question dans leurs rondes.

5. Procédure fiche action – intégration dans le dispositif de dossier diagnostic :

Après échange, il a été décidé de fixer une procédure pour les remontées des Commissions du Conseil citoyen :

- Des fiches actions seront transmises aux membres, pour leurs différentes remontées.
- Ces fiches actions seront envoyées au chargé de mission qui les centralisera pour composer un DDU qui sera ensuite transmis aux services concernés et à la mairie annexe de Narbonne-Plage.

6. Etat d'avancement projets participatifs :

- Améliorer la sécurité et l'esthétique du terre-plein en gravier près du rond-point point de la Clape, qui longe l'avenue des Cigales, le long des résidences de la Baie des Oliviers :

M. Blanché, rapporteur du groupe Habitat et cadre de vie, a contacté les riverains pour les informer du projet et solliciter leurs retours/remarques/commentaires. Cette large consultation assurée par la distribution de flyers (60 environ) dans les boîtes aux lettres n'a suscité aucun intérêt de la part des résidents concernés et n'a donné lieu à aucune réponse à ce jour.

D'après les retours qu'a pu avoir Madame Dauzats (excusée), aucun projet ville n'est prévu sur ce lieu en l'état. Les directions compétentes suggèrent de le prendre en compte dans le cadre d'un réaménagement global de la voirie et de l'Avenue des Cigales.

La constitution du dossier de ce projet participatif est en cours d'élaboration et sera présenté dans les délais impartis.

7. Etat d'avancement de la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement à Narbonne-Plage :

Mme Vitasse et Mme Etero décrivent l'alignement prévu des terrasses des commerces sur le front de mer.

Elles informent que le problème de descentes d'eau sur le boulevard de la Méditerranée est lié au fait que des climatiseurs ont été raccordés sans autorisation aux tuyaux prévus pour l'évacuation des eaux.

Elles informent également que les marchés reprendront après la fin des travaux.

Des musiciens pourraient se produire dans les restaurants, sous réserve que les spectacles soient déclarés à la Direction des Régies.

[Réponse Ville – Mairie Annexe :](#)

[Il a à nouveau été rappelé que la vidéo de modélisation du rendu du boulevard et des terrasses ainsi que les informations présentant le projet sont disponibles sur la page Narbonne-Plage du site Internet de la Ville.](#)

8. Questions diverses :

Questions sur les affichages libres : Mme VITASSE informe qu'il y actuellement trois panneaux d'affichage libre : un au niveau du port, un devant l'Eglise et un sur le front de mer près de la rue de la Lune.

9. Prochaine réunion :

Fixée au mercredi 30 avril 2025 à 17h30 à la mairie annexe.

Fin de la réunion à 19h30 puis partage de la galette. Tous nos remerciements à la direction de la citoyenneté.